

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 24 novembre 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par W. BIGNON - J. GROSSO par G. GUIRAUD

Absent : JF. MARY

16. Evènement pour les 100 ans du Théâtre Henri Maurin – demande de subventions

En juin 2021, le théâtre municipal Henri Maurin fêtera ses 100 ans.

A cette occasion, la municipalité de Marseillan souhaite organiser des festivités le week-end du 25 au 27 juin 2021.

Les effets de la pandémie de COVID ne sont plus à prouver. Et nous le savons, certains secteurs ont été encore plus durement touchés, comme ceux de la culture et du spectacle vivant.

Les organisateurs d'événements dont nous faisons partie, auront un rôle à jouer au lendemain de cette crise. L'un des objectifs de cet événement sera le suivant. En programmant un certain nombre de compagnies professionnelles régionales et nationales, nous espérons participer à notre échelle, à la relance des événements culturels et au soutien d'un secteur si durement touché.

Les associations locales seront également parties prenantes de l'événement afin de participer à la promotion de la pratique artistique et culturelle au niveau local. La culture et l'art sont des outils reconnus d'inclusion, de lien social et de bien-être. C'est pourquoi la politique culturelle de la municipalité s'oriente depuis de nombreuses années vers une meilleure accessibilité, avec notamment des tarifs très attractifs pour l'abonnement aux spectacles de la programmation culturelle de la ville.

Dans ce même objectif, des ateliers gratuits et ouverts à tous seront organisés pendant l'événement et permettront de découvrir et de sensibiliser aux bienfaits de ces pratiques (jonglerie, acrobaties, diabolos, sculptures, mâts chinois, théâtre, danse).

Enfin, cet événement sera l'occasion de promouvoir cet édifice vieux de 100 ans, un patrimoine architectural qui a largement participé au développement d'activités artistiques et culturelles sur notre territoire.

C'est pourquoi la municipalité a décidé de solliciter :

- Le Conseil Départemental de l'Hérault pour l'obtention d'une subvention, d'un montant de 10.000 euros,
- La DRAC Occitanie pour l'obtention d'une subvention la plus large possible.

Ces subventions doivent permettre d'augmenter le nombre de spectacles et d'activités proposées lors de cet événement.

Il appartient au conseil municipal de :

Valider les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, de la DRAC Occitanie et tout autre organisme ;

Donner délégation à M. le Maire pour l'ensemble des éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A L'UNANIMITE

Valide les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, de la DRAC Occitanie et tout autre organisme ;

Donne délégation à M. le Maire pour l'ensemble des éléments afférents à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire
Yves MICHEL**

